

La Charte d'engagement du Mouvement « Fais-nous Rêver »

Des valeurs de référence communes pour un sport convivial, social et solidaire

Exposé des motifs

Le sport a un pouvoir symbolique fort qui irrigue toutes les sphères de la société. Il a un rôle moteur à jouer dans l'invention d'une société nouvelle.

Le monde sportif est aujourd'hui ambigu : les idéaux d'égalité et de progression au mérite, de pacification et d'intégration en soi, d'effort sain et joyeux, sont remis en causes par les pratiques de violence et d'exclusion, de corruption et de dopage. Son impact éducatif et social dépend étroitement de la manière dont il est abordé. Cela engage la responsabilité de tous les acteurs, en particulier des éducateurs qui sont en première ligne pour bâtir localement une société inclusive et émancipatrice, qui ne pourra pas être décidée d'en haut.

Engagement moral mutuel, la présente Charte se veut avant tout un **document de référence pour guider et rassembler** l'action des éducateurs socio-sportifs, des organisations associatives, publiques, et tout autre collectifs, qui portent des projets où le sport revêt une dimension éducative, d'insertion sociale ou professionnelle, de santé ou agissant sur le mieux vivre ensemble.

Après plus de 20 années d'appels à projets et le repérage de milliers d'initiatives et d'acteurs qui « changent la vie des autres par le sport », l'Agence pour l'Education par le Sport (APELS) souhaite engager un travail de fond. A partir du terrain, l'APELS formalise sa philosophie de l'action en même temps qu'elle développe son expertise technique.

Présentée lors du 8^{ème} Forum national Educasport en 2015, cette Charte a été établie collectivement par les acteurs du réseau, en lien avec le Conseil Scientifique et Technique de l'APELS. Ainsi, elle consigne l'ensemble des valeurs humanistes unissant les différents acteurs impliqués dans ce champ d'action. Par leur engagement altruiste et souvent créatif en réponse à des situations intolérables sur le terrain, ces derniers ont su faire émerger un nouveau secteur.

Article 1

Quatre grands principes **indissociables** soutiennent cette Charte :

- Principe de célébration des différences
- Principe d'enrichissement du lien social
- Principe d'épanouissement personnel
- Principe d'opposition créatrice

Ils sont inspirés du « Manifeste convivialiste » cosigné par une centaine d'intellectuels français et étrangers bien connus à l'initiative d'Alain Caillé et qui propose une nouvelle manière de vivre ensemble « en s'opposant sans se massacrer et en se donnant sans se sacrifier ».

Les signataires de la Charte s'engagent à respecter chacun des principes fondamentaux en leur donnant une réalité à travers la mise en place d'actions concrètes et à les animer collectivement avec un souci permanent d'amélioration.

La présente Charte est évolutive et pourra être évaluée et actualisée avec le temps.

Article 2 - Principe de célébration des différences

L'être humain est multiple, mais malgré ses « nuances » en termes de couleur de peau, de culture, de religion, de richesse, de sexe ou d'orientation sexuelle, d'âge, d'aptitude physique ou de rythme physiologique, il partage une commune faculté à s'épanouir dans le sport.

Le sport que nous défendons englobe et accueille tous les publics sans exclusion, il fait une place à chacun au-delà des caractéristiques physiques ou physiologiques et des représentations liées à l'activité. Il se décline en une diversité de pratiques et se déploie au sein d'un projet qui comporte plusieurs facettes.

Il crée un espace de mixité, de fraternité bienveillante et de démocratie, où chacun est libre de rester naturel et authentique, avec la sécurité d'être accepté pour ce qu'il est, avec ses forces mais surtout avec ses faiblesses. Il est fait une place centrale à la reconnaissance de l'altérité comme source d'enrichissement mutuel.

Chacun bénéficie d'une écoute équitable au sein du groupe et le groupe exerce une solidarité active envers chacun de ses membres en difficulté.

Article 3 - Principe d'enrichissement du lien social

L'être humain est un être social, qui a besoin de s'ouvrir aux autres pour s'épanouir. Sa plus grande richesse réside dans l'intensité de ses rapports sociaux. L'engagement pour les autres, le don de soi dans le collectif, sont des sources de joie profonde.

Le sport que nous défendons ne place jamais la réussite sportive individuelle au-dessus du bien-être relationnel. Il incite au contraire à entrer dans le cycle de la générosité (apprendre à demander, donner, recevoir, rendre) et à s'occuper (prendre soin) de l'autre dans un esprit de réciprocité qui s'exprime dans et hors champ sportif. Il favorise l'alternance des positions, des missions et des rôles, l'entraide et l'interpénétration de milieux différents, dans une approche interculturelle.

Le sport n'est pas appréhendé comme une fin en soi, autosuffisante, mais doit pouvoir aussi ouvrir sur autre chose, sur d'autres lieux, sur d'autres personnes, sur d'autres cultures, bref offrir de nouvelles perspectives. Il propose un espace de rencontre, au-delà des catégories sportives et du cadre habituel de pratique, et identifie des défis collectifs à relever en commun.

Chacun est associé au fonctionnement du groupe et se soumet à la règle décidée ensemble.

Article 4 - Principe d'épanouissement personnel

Tout en s'engageant dans la vie de groupe, chacun a le droit d'exister pour lui-même, de se construire en tant qu'être humain unique et singulier, et de répondre aux aspirations qui lui sont propres.

Le sport que nous défendons valorise et fait grandir chaque pratiquant en plaçant la personne au centre du projet sportif. Il permet à chacun de réaliser son plus haut potentiel, dans et hors de la sphère sportive, en fonction de ses objectifs et sans handicaper ses possibilités et son bien-être futur (la santé n'est jamais sacrifiée au résultat sportif).

Il encourage le développement d'une personnalité équilibrée par la recherche d'une harmonie entre le mental et le physique, la nature et le social. Il renforce les capacités individuelles à faire ses propres choix, à fixer ses propres objectifs et à s'impliquer dans un collectif qui le dépasse et l'inclut en lui procurant du sens.

La joie de réaliser ses possibilités physiques va de pair avec celle de participer à un collectif, et de veiller à son bon fonctionnement.

Article 5 - Principe d'opposition créatrice

Parce que l'être humain cherche à exprimer son individualité, il est naturel qu'il puisse s'opposer. Mais la rivalité doit être maîtrisée pour devenir féconde et non destructrice.

Dans le sport que nous défendons, le jeu prime sur l'enjeu. Ainsi, le sport met en avant le plaisir de l'entraînement et de la pratique en commun, qui transforme l'adversaire en partenaire de jeu, la rivalité en amitié et l'opposition en une occasion de progresser ensemble. Cela passe par l'application d'une éthique dans la relation à toutes les parties prenantes d'un terrain de jeu.

La compétition sportive engage d'abord la personne avec elle-même, en introduisant la notion de performance relative au regard de l'effort consenti. Elle permet de faire l'apprentissage du devenir humain, sachant accepter et vivre aussi bien la victoire que la défaite. Elle peut mettre en scène des tensions existantes hors de la sphère sportive pour devenir un support de médiation.

Au sein du groupe, les divergences de vue peuvent s'exprimer pacifiquement pour donner naissance à une nouvelle vision coproduite et partagée.

J'adhère et m'engage à respecter et faire partager cette Charte

Le _____ A _____

Nom _____